



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020 VENDREDI 6 MARS 2020 - 20H00 SALLE N° 2 MAIRIE D'EXINCOURT

Ordre du Jour

- | | |
|--|-------------------------|
| 1. Accueil des participants, point sur l'émargement des listes / quorum | F. Palazzini |
| <i>Si quorum atteint, la suite...</i> | |
| 2. Présentation de l'Ordre du Jour | F. Palazzini |
| 3. Bilan d'activité en images : Retour sur la dernière mandature | Vidéo |
| 4. Rapport moral du Président | F. Palazzini |
| 5. Bilan financier de la saison 2018 - 2019 et prévisionnel 2019 - 2020 | A. Cuenot |
| 6. Réponses aux questions diverses transmises avant le mardi 18/02/2020 minuit | J-C Dupré |
| 7. Evolutions des statuts et de la gestion documentaire | J-C Dupré |
| 8. Election du nouveau Bureau (voir modalités ci-après, attention : limite dépôt des actes de candidatures le jeudi 20/02/2020 minuit) | Le Bureau + l'assemblée |
| 9. Parole aux adhérent(e)s | L'assemblée |
| 10. Les derniers mots aux invités (municipalité, ...) | Invités présents |
| 11. Pot de l'amitié | Toutes et tous |

CR visé par Mme Françoise PALAZZINI le samedi 07/03/2020
Présidente de FORME ET LOISIRS EXINCOURT



FORME ET LOISIRS EXINCOURT

www.forme-et-loisirs.e-monsite.com

1. Introduction (Présidente)

Bonsoir à toutes et à tous. Chères adhérentes et chers adhérents, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue ce vendredi 6 mars 2020 en cette salle 2 de la mairie d'Exincourt pour notre Assemblée Générale Ordinaire.

Je souhaite également la bienvenue à tous nos invités qui nous ont accompagné, à un moment ou un autre, lors du déroulé de cette mandature, avec une mention particulièrement pour quelqu'un qui suit l'activité de notre club depuis de nombreuses années : monsieur Jean Cuynet, maire d'Exincourt. Je salue également sa charmante épouse qui nous a fait le plaisir d'accepter notre invitation.

Merci beaucoup d'être ici parmi nous ce soir, pour partager ce moment privilégié pour échanger sur la marche de notre club.

Les présences sont toujours réconfortantes. Les absences excusées et déléguées à de tierces personnes sont bien entendu tout à fait recevables. Merci d'ailleurs à celles et ceux qui ont pensé à faire usage de leur délégation de pouvoir. Hélas, les absences non justifiées sont toujours décevantes et démobilisatrices.

Avant de déclarer l'ouverture de cette assemblée générale, nous allons prendre quelques instants pour vérifier la présence du quorum de validité de la réunion.

Je rappelle que la réunion doit se dérouler en présence d'un quorum égal à 50% du nombre d'adhérents majeurs du club de la saison en cours plus une voix, soit : 63 adhérents minimum présents ou représentés par délégation de pouvoir.

Résultats :

Nombre de personnes présentes : 54

Nombre de délégation de pouvoir : 43

Nombre total de personnes présentes ou représentées : **97**

Le quorum étant atteint, je déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire 2020 de FORME ET LOISIRS EXINCOURT.



2. Présentation de l'Ordre Du Jour (Présidente)

Le premier point levé, avec le contrôle de la présence du quorum de validité de cette réunion, je vous présente maintenant l'ordre du jour de notre assemblée générale 2020, dernière de la mandature.

Le point 3 prévoit la projection d'une vidéo de 22 minutes présentant de façon détaillée notre bilan d'activité sur les 3 dernières saisons sportives. Ce panorama est le plus complet possible pour que nous puissions axer la suite de la réunion sur le renouvellement du Bureau.

J'enchaînerai avec le point 4, en reprenant la parole pour réaliser le traditionnel "Rapport Moral du Président", qui sera également le dernier de cette mandature.

Puis en point 5, je passerai la parole à Annie Cuenot, notre Trésorière, qui reprendra les points clés du bilans financiers, largement abordé dans le panorama d'activité.

Il n'y aura pas de point 6, puisqu'aucune question écrite nous a été transmises avant le mardi 18 février 2020.

Le point 7 concernera l'élection du nouveau Bureau. Nous détaillerons ce sujet tout à l'heure.

Durant le dépouillement, nous passerons la parole à l'assemblée pour vous permettre de poser d'éventuellement questions.

Puis, nous laisserons le dernier mot à nos invités avant de terminer cette assemblée générale par un pot de l'amitié.

Avez-vous des remarques ?

PASSONS A LA VIDÉO (Point 3 de l'ODJ).



3. Rapport moral du Président

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite rebondir sur la dernière image de la vidéo. Je veux parler de l'hommage que nous avons tenu à témoigner à monsieur Jean Cuynet, maire d'Exincourt, pour les 25 années de collaboration constructive, que notre club a eu la chance et la joie de partager avec lui et les représentants de la municipalité dans le cadre de nos activités sportives.

Beaucoup de choses ont été dites et écrites. Pour joindre le geste à la parole, nous avons voulu exprimer toute notre sympathie à monsieur le maire, en lui offrant un petit souvenir qui lui rappellera notre long parcours commun, et un petit présent à madame Cuynet, pour son dévouement durant ces très nombreuses années, où elle a soutenu son mari dans l'exercice de ses 43 années au service de la communauté exincourtoise. Merci à vous deux pour votre dévouement au service des autres...

Remise des présents

Comme vous avez pu le constater, le panorama d'activités, que nous venons de voir, est très complet. Je serai donc assez bref sur le bilan de la mandature largement détaillé dans la vidéo.

Comme vous l'avez compris, nous revenons de loin. Le bateau coulait, et nous l'avons remis à flot juste à temps, et c'est bien la saison 2019 – 2020 qui nous sauve du naufrage.

Nous pouvons être satisfaits des décisions prises ces 3 dernières saisons, décisions qui nous ont permis d'inverser la tendance déficitaire chronique que le club enregistrait depuis plusieurs années. Nous pouvons être heureux d'avoir réussi à mener à bien nos plans d'actions correcteurs.

Ils n'étaient vraiment pas faciles à mettre œuvre :

- digérer le changement d'organisation avec l'intégration d'un recrutement professionnel supplémentaire,
- aménager notre offre de formation, nos horaires et notre tarification,
- améliorer notre communication pour mieux nous faire connaître.

Nous n'avions aucune certitude que cela puisse fonctionner. Mais nous avons beaucoup d'espoir que tous ces efforts ne restent pas vains.

En définitive, ils ont vraiment porté leurs fruits. Nous étions très inquiets sur le devenir du club et maintenant, au terme de cette mandature, je suis vraiment soulagée de pouvoir constater cet inversement de conjoncture.

Ainsi, je tiens à remercier à nouveau toutes les personnes qui nous ont accompagnés dans ces moments difficiles.



FORME ET LOISIRS EXINCOURT

www.forme-et-loisirs.e-monsite.com

Je remercie tous les adhérents,

- les anciens, qui ont continué à nous accorder leur confiance, et qui nous ont accompagné dans les difficultés ;
- et bien entendu, les nouveaux, qui nous ont rejoints cette saison, et qui ont accepté de nous gratifier de leur confiance. Merci tout plein, c'est grâce à vous que FORME ET LOISIRS EXINCOURT peut poursuivre son existence.

Merci aux monitrices, qui animent de main de maître, les séances de cours proposées par l'association. Merci à Brigitte et Céline, tout en ayant une aimable pensée pour notre ami Roland, notre excellent prof de country, qui a œuvré en début de mandature et qui reste un adhérent à notre club.

Merci aux membres du Bureau, démissionnaires aujourd'hui. Assurer chaque jour de l'année, les différentes missions d'un Bureau n'est pas chose aisée. C'est pourquoi, j'insiste sur ces remerciements car, sans ces volontaires, il n'y aurait pas d'association. Merci pour votre dévouement, votre engagement dans le fonctionnement quotidien du club.

Merci à tous les bénévoles qui nous accompagnent dans nos projets et dans nos activités. Plus que jamais, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés.

Et je remercie une nouvelle fois la municipalité d'Exincourt pour son soutien constant dans la marche du club : Vive Forme et Loisirs Exincourt !

Mais bien entendu, la vigilance reste de mise. Dans la vie, rien n'est jamais acquis. Dès la saison prochaine, il faudra poursuivre les actions nécessaires pour rendre encore plus robuste la santé financière de l'association. Ce sera la tâche du nouveau BUREAU que vous allez élire tout à l'heure.

Retenons que, ce que nous avons dit, nous l'avons fait.

La saison 2017 2018 a été une saison de transition pour préserver nos ressources financières.

La saison 2018 2019 a été celle du changement d'organisation.

La saison 2019 2020 est celle de la restauration et de la consolidation, ce qui nous permet d'estimer une situation financière de fin de mandature à un niveau proche à celui du début, il y a 3 saisons sportives.

Maintenant, il faudra poursuivre les efforts pour maintenir notre seuil de rentabilité en s'arc-boutant sur la nécessité de disposer toujours d'au moins 120 adhérents inscrits, avec un niveau de dépense toujours contenu. Le nouveau Bureau a du pain sur la planche. Pour la saison 2020 2021, il faudra consolider les acquis et continuer à identifier nos faiblesses pour toujours chercher à progresser. Il faut que nous ressortions renforcés de ces épreuves.

Je vous remercie pour votre attention et je passe maintenant la parole à Annie, notre trésorière, qui va vous présenter le bilan financier.

FORME ET LOISIRS EXINCOURT 9, Rue des Nations 25400 EXINCOURT

Mme PALAZZINI Françoise 29 Bis Rue des Buis 25700 VALENTIGNEY

fanfan.gym@gmail.com / 03 81 34 60 75



4. Bilan financier (Trésorière)

Les comptes ont été vérifiés et validés par Christiane Gresset et Marie-Line Haybrard. Aucune anomalie n'a été détectée. Le comité tient à les remercier vivement pour le temps passé à cette vérification.

L'état des finances du club étant primordial et surveillé de près, vous avez déjà entendu certaines informations que je me dois de mentionner à nouveau.

A la dernière AG, nous avons annoncé pour la saison 2018 - 2019 dite « de changement » un déficit attendu de – 1577 € avec un solde prévisionnel de trésorerie fin de saison de 3845 € ; ce qui nous aurait amené à un niveau de trésorerie inférieur au solde de non-solvabilité.

Malgré l'intégration d'une deuxième salariée et une baisse conséquente des effectifs, grâce aux efforts drastiques réalisés pour limiter nos pertes durant toute la saison, nous avons enregistré des recettes de 9416 € et des dépenses pour 10787 €, nous permettant ainsi de contenir le déficit pour la saison à –1371 €, soit 206 € de mieux que prévu. Nous finissons donc la saison 2018 - 2019 avec un solde de trésorerie à 4051€, juste au-dessus de notre seuil critique.

On pourra citer comme efforts de limitation de nos coûts, la réduction du nombre de sorties, la diminution du financement pour soutenir les animations mais aussi la baisse des coûts d'organisation de l'AG due à la réalisation des délicieux gâteaux par des volontaires. Un grand merci à tous.

Pour la nouvelle saison 2019 - 2020, dite « de restauration », nous devons poursuivre nos efforts pour rétablir un niveau de trésorerie suffisant et envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Grace à l'amélioration du site internet, au développement du site Facebook et la création de la Newsletter hebdomadaire, Forme et Loisirs, devenu plus visible et attractif, a dépassé l'objectif des 120 avec 124 adhérents.

Concernant les couts, nous prévoyons une baisse des frais de fonctionnement suite à l'aménagement de l'offre de cours et de la tarification.

Cette augmentation des recettes combinée à la réduction de nos couts permet d'envisager un résultat prévisionnel positif de 2100€ pour la saison en cours, ce qui nous permettrait d'éponger les déficits des 2 dernières années et de retrouver en fin de saison un niveau de trésorerie proche de celui de début de mandature.

Au vu du résultat prévisionnel prometteur, nous devons rester vigilants et garder le cap pour atteindre l'objectif fixé, à savoir, la restauration de notre trésorerie afin qu'elle se situe dans la zone verte de sécurité.

Merci pour votre attention



FORME ET LOISIRS EXINCOURT

www.forme-et-loisirs.e-monsite.com

Solde compte courant début de saison	848,19 €
Solde livret A début de saison	4 507,46 €
Solde CSL début de saison	36,80 €
Solde caisse début de saison	29,90 €
Total liquidités début de saison	5 422,35 €

SAISON 2018/2019

Résultat au 31/08/2019

CHARGES		PRODUITS	
	Euros		Euros
60 - ACHATS	790,82 €		
606300 Fournitures petit équipement (Tapis, poids, CD...)	81,50 €		
606400 Fournitures de Bureau	709,32 €		
61 - CHARGES EXTERNES	0,00 €	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 €
615000 Entretien et réparation	0,00 €	740000 Subvention Municipalité	0,00 €
62 - AUTRES CHARGES EXTERNES	3 188,62 €		
623800 Dons courants et Cadeaux	195,56 €		
625000 Frais de déplacement	517,03 €		
625700 Divers (Noel, sorties loisirs, repas bureau et AG)	2 118,31 €	75 - PRODUITS DE GESTION COURANTE	-9 360,00 €
626000 Frais postaux et Télécom	38,83 €	756100 Licences Gym (basé sur 3 séances/semaine)	-9 360,00 €
627000 Frais bancaires	53,00 €		
628000 Assurances	265,89 €		
64 - CHARGES DE PERSONNEL	6 331,15 €		
641400 indemnités monitrice	6 331,15 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	-56,78 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	476,83 €	764000 Revenus de placements (Livret A)	-56,71 €
651000 Droits d'auteurs (SACEM, SPRE)	476,83 €	764001 Revenus de placements (CSL)	-0,07 €
TOTAL GENERAL	10 787,42 €	TOTAL GENERAL	-9 416,78 €
		RESULTAT DE L'EXERCICE	1 370,64 €
		PERTE DE L'EXERCICE	

Solde compte courant fin de saison	1 021,77 €
Solde livret A fin de saison	2 964,17 €
Solde CSL fin de saison	36,87 €
Solde caisse fin de saison	28,90 €
Total liquidités fin de saison	4 051,71 €

RESULTAT PREVISIONNEL 2019 2020			
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
	Montant Total		Montant Total
S TOTAL Dépenses activités salariales	6 599,88 €	S TOTAL cotisation adhérents	11 785,00 €
S TOTAL Dépenses d'Exploitation	1 099,84 €	S TOTAL Recettes d'Exploitation	- €
S TOTAL Dépenses d'Investissements	49,37 €	S TOTAL Vente de matériel	- €
S TOTAL Dépenses d'Animations	866,70 €	S TOTAL Prestation d'animation	- €
S TOTAL Dépenses Vie du Club	368,30 €	S TOTAL Recettes Vie du Club	- €
TOTAL DEPENSES SAISON 2019 2020	8 984,09 €	TOTAL RECETTES SAISON 2019 2020	11 785,00 €
		ECART SUR BUDGET	2 800,91 €
		OPERATION RESTAURATION TRESORERIE	-2 100,00 €
		SOLDE BUDGETAIRE FIN DE SAISON	700,91 €

FORME ET LOISIRS EXINCOURT 9, Rue des Nations 25400 EXINCOURT

Mme PALAZZINI Françoise 29 Bis Rue des Buis 25700 VALENTIGNEY

fanfan.gym@gmail.com / 03 81 34 60 75



7. Evolutions des statuts et de la gestion documentaire

Jean-Claude Dupré Responsable communication : Avant toute chose, je vous prie de bien vouloir me pardonner pour le côté rébarbatif du sujet. Mais ce volet du fonctionnement d'une association est très important du point de vue de la législation. La copie numérique du document a été publiée sur Internet avec la convocation à l'assemblée générale afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les dispositions décrites dans les statuts de l'association Forme et Loisirs Exincourt ont été mises en place à partir du 25 avril 1994 à la naissance du club. Le 30 octobre 1995, ces statuts (contenant 24 articles) ont été aménagés en vue de leurs publications au Journal Officiel du 6 décembre 1995, officialisant règlementairement la création du club.

Forme et Loisirs Exincourt a ensuite ajouté à ses statuts un document appelé "Règlement de l'association" (composé de 19 articles) précisant les règles de fonctionnement de l'association. La dernière mise à jour de ce document est datée du 12 novembre 2003.

En parallèle, un troisième document dit "Règlement Intérieur" a vu le jour, complétant ainsi le dispositif de réglementation du club. Le nombre de chapitre de ce document a évolué avec le temps pour suivre les évolutions conjoncturelles et structurelles rencontrées au fil des années par l'association. Progressivement les "Règles de fonctionnement" cessèrent d'être actualisées au profit du "Règlement intérieur" qui fera l'objet d'aménagements quasi annuels.

Pour avoir une vision complète et exhaustive des données inscrites dans la réglementation, il fallait donc prendre connaissance de ces trois documents différents. Comme on peut l'imaginer, le constat était que des informations pouvaient être redondantes ou parfois non concordantes. De plus, en tenant compte des dates d'actualisations des documentations, les informations disponibles n'étaient plus forcément d'actualité ou ne semblaient pas ou plus répondre aux exigences actuelles des réglementations.

Depuis la création du club en 1994 avec l'élaboration de ses premiers "statuts", la dernière actualisation de ses "règles de fonctionnement" en 2003 et les évolutions annuelles de son "règlement intérieur", à la lecture de ces multiples textes, force est de constater que l'ensemble de ces réglementation ne correspondent pas (ou plus) à l'association Forme et Loisirs Exincourt, telle que nous la connaissons aujourd'hui, notamment si nous prenons en compte son dimensionnement en matière de baisse du nombre d'adhérents et d'acteurs impliqués dans le fonctionnement du club au quotidien et de ses périmètres d'activités.

Ainsi, ces importantes évolutions structurelles requièrent de notre part une remise au net de notre documentation réglementaire, c'est-à-dire revoir cet ensemble de documents : les "statuts", les "règles de fonctionnement" et le "règlement intérieur", dont la dernière actualisation date du 16/06/2017.

C'est pourquoi, dans un souci de simplifier notre gestion documentaire, et en utilisant cette mise à niveau pour finaliser notre mise en conformité avec les évolutions des législations nationales et européennes, par ce présent document, nous vous proposons de découvrir la refondation de notre processus de réglementation, que nous avons voulu consolider en deux documents distincts, qui deviennent nos documents de référence :



FORME ET LOISIRS EXINCOURT

www.forme-et-loisirs.e-monsite.com

- Les "Statuts" actualisés qui intègrent dorénavant les éléments déterminants des "Règles de fonctionnement" en date 2003, qui sont encore d'actualité, mais dont nous allons vous proposer une évolution.
- Le "Règlement Intérieur" actualisé, qui intègre aussi les nouvelles contraintes législatives appliquées au code des associations et qui doit suivre les évolutions structurelles et conjoncturelles de l'association.

La réglementation globale qui régit le club est ainsi regroupée dans deux documents de référence : Les Statuts et le règlement Intérieur.

Nota : Conformément à nos statuts, les adjonctions au présent règlement peuvent se faire chaque année à la demande du bureau ou du comité directeur. Tous les cas non prévus ou non clairement explicités dans les statuts seront tranchés par le bureau. Le présent document, qui synthétise le contenu de nos statuts et les règles de fonctionnement de l'association adaptés au contexte d'activité présent, est consultable et téléchargeable sur le Site Internet de l'association. Un exemplaire est disponible à la consultation au secrétariat du club. Il est applicable par tous les membres de l'association, lesquels ne peuvent être sensés l'ignorer."

Comme annoncé, ces travaux ont été l'occasion également de retravailler les statuts de l'association. Voici les thèmes qui ont fait l'objet d'actualisation, que nous allons revoir ensemble :

- Tout d'abord, comme nous ne sommes plus affiliés à une fédération, nous avons changé la terminologie "Licencié" par le terme "Adhérent" de notre association.
- Les articles suivants, publiés à votre consultation et commentés en séance, ont été modifiés :
 - Article 1 : Mise à jour des coordonnées de l'association et de son adresse de siège social
 - Article 6 : Introduction de la notion de Comité Directeur dans nos instances de fonctionnement.
 - Article 7 : Mode de fonctionnement de l'association : actualisation des fréquences de réunions de travail..
 - Article 10 : Point sur les dispositions en cas de démission d'un membre du bureau.
 - Article 13 : Précision sur le mode d'élection du Président et de la fin de mandat, ainsi que sur la notion de Comité Directeur. Précision sur le mode de dépôts des candidatures à l'élection des membres du bureau qui peuvent être individuelles ou collectives (listes).
 - Article 14 : Précision sur les frais de déplacement.
 - Article 15 : Précision sur le financement de l'association.
 - Création article 15 bis : Sur l'usage des salles d'entraînements et le contrôle médical des adhérents.
 - Article 16 : Précision sur les modalités de convocation de l'assemblée générale.
 - Article 17 : Précision sur le déroulé de l'assemblée générale.
 - Article 18 : Précision sur les assemblées générales extraordinaires pour mettre fin au mandat d'un bureau.
 - Article 19 : Précision sur la notion de Quorum.
 - Article 22 : Précision sur la gestion du règlement intérieur et sa communication.
 - Article 23 : Précision sur l'affiliation de l'association auprès d'organisme extérieur (ex : OMS).
 - Article 24 : Précision sur la communication statutaire de l'association.



FORME ET LOISIRS EXINCOURT

www.forme-et-loisirs.e-monsite.com

Pour compléter le tout, je vais vous lire 2 articles nouveaux de notre règlement intérieur qui va nous mettre en conformité avec les exigences législatives nationales et européennes."

Article 3.3.5. Communication et droit à l'image

Forme et Loisirs Exincourt s'est doté d'un Site Internet (forme-et-loisirs.e-monsite.com) destiné à assurer la communication du club, sa diffusion d'informations et sa promotion vers l'extérieur. Pour limiter une diffusion non contrôlée sur Internet des photographies réalisées dans le cadre des activités sportives du club, le site ne contient pas de "Galerie Photos". Seules sont publiées quelques compositions photographiques illustratives destinées à agrémenter les publications. Néanmoins, les photographies prises lors des entraînements ou lors des animations de l'association sont consultables sur un serveur sécurisé à la demande exclusive des adhérents intéressés, qui promettent de fait à ne les utiliser que pour leurs usages personnels.

Pour accéder à ces photos, l'adhérent adresse une demande écrite par mail au responsable de l'association. En retour, il reçoit un lien et un code d'accès temporaire qu'il utilisera pour visualiser (ou télécharger au besoin) les images qui l'intéressent. Il s'engage à n'utiliser ce lien que pour son usage strictement personnel et à ne pas le rediffuser à des tiers. De même, il s'engage à ne pas utiliser les photos récupérées, dont la propriété intellectuelle appartient au club, sur les réseaux sociaux ou dans ses publications sans accord préalable.

Notre site Internet doit être le reflet tourné vers l'extérieur des actualités et des activités qui ponctuent la vie de notre club. Ainsi, pour que ce dernier soit vivant et à jour, des séances de prise de vues peuvent être organisées en cours de saison lors des cours de gym ou durant nos activités de loisir.

Mais il faut retenir que l'emploi des photographies prises à ces occasions est exclusivement réservé :

- à la communication interne du club, entre les adhérents, pour les photos originales publiées sur le serveur du club, seulement consultables par les personnes qui en auront fait la demande d'accès auprès du bureau du club,
- ou pour illustrer les comptes-rendus d'activités du club sur le site internet, mais dans ce cas, ne sont publiées que des compositions photographiques de petits formats et de faibles définition (env. 100 Ko) ; majoritairement des photos de groupes rendant quasiment impossible les identifications individuelles de personnes en dehors des connaissances des membres de l'association, ou des paysages.

Pour être en phase avec la notion de "Droit à l'image", Forme et Loisirs Exincourt considère que l'inscription au club contractualisée par la signature du bulletin d'inscription vaut "accord tacite" de la part de l'adhérent de son acceptation à participer à ces séances photos pour l'usage strict des clichés comme explicité précédemment. Pour illustrer le savoir-faire du club, des publications de vidéo complètent le dispositif de communication. Des prises de vues peuvent être décidées par l'association pour promouvoir et illustrer ses activités. Les adhérents en sont préalablement informés. Il fait avoir à l'esprit que Forme et Loisirs Exincourt est un mouvement associatif qui a besoin d'une participation active de chacun de ses adhérents pour se faire connaître. Donc chaque adhérent est un acteur potentiel de sa communication, qui est un moyen important pour



pérenniser l'existence de l'association. Nous ne sommes pas une entreprise commerciale et nos actions n'ont aucune vocation lucrative.

Article 3.3.6. Protection des données personnelles

Le Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D) est le nouveau texte de référence Européen en matière de protection des données personnelles. D'une façon générale, ce texte mentionne que la gestion des données personnelles doit se faire avec l'approbation de la personne et que ces personnes doivent pouvoir contrôler leurs données avec un droit de rectification et d'oubli. La collecte des données doit se faire en fonction du besoin et de l'usage réel que l'entreprise doit clairement expliciter, depuis le processus de création jusqu'à la suppression des données collectées, pour limiter la conservation et préserver l'intégrité et la confidentialité des informations. Bien entendu, ces exigences sont prioritairement ciblées à l'utilisation informatiques de ces données pouvant circuler sur le web et les réseaux sociaux.

Tout d'abord, il faut noter que le site Internet de Forme et Loisirs Exincourt ne contient pas de données personnelles de nos adhérents hormis celles des membres du bureau ou d'acteurs impliqués dans diverses activités du club, dont la communication est nécessaire pour la bonne marche de l'organisation.

Pour réaliser le suivi de ses adhésions, fabriquer ses cartes annuelles d'adhérents et être en mesure de pouvoir communiquer rapidement avec tous les membres de l'association, Forme et Loisirs Exincourt constitue chaque saison un seul fichier Excel nommé "Inscriptions 20xx-20xx Vx" regroupant tous les éléments nécessaires au suivi du fonctionnement de son association. Dans ce fichier sont relevés les éléments suivants : Nom, Prénom, Type de Gym, Adresse complète, Téléphone fixe et portable, date de naissance, adresse mail, date du certificat médical, photo nécessaire à la réalisation de la carte d'adhérent, le suivi du paiement. C'est lors de l'établissement de la carte d'adhérent que Forme et Loisirs Exincourt enregistre les données personnelles écrites sur la feuille d'inscription dûment remplie et signée par la personne souhaitant adhérer à l'association.

Pour répondre aux exigences fiscales relatives aux fonctionnements des associations, ces informations sont conservées sur une période de quatre années (la saison en cours et les trois saisons antérieures). Au-delà de cette durée, toutes les données sont détruites, qu'elles soient sous forme papier ou numériques. A noter que cela répond également à l'exigence de conservation des certificats médicaux étendus à trois années.

A noter que le fichier des inscriptions n'est consultable que par les membres du bureau de l'association. Pour des raisons de commodité d'usage, une seule version dite de référence est publiée sur le serveur sécurisé OneDrive de Microsoft. Elle n'est accessible qu'aux membres du club disposant du lien d'accès associé à un mot de passe de consultation. Des copies informatiques du fichier peuvent être présentes sur les PC des membres du bureau de l'association ayant à produire un travail à partir de ces données : fabrication des cartes d'adhérents, comptabilité, statistiques...



FORME ET LOISIRS EXINCOURT

www.forme-et-loisirs.e-monsite.com

Des éditions papiers du fichier peuvent être réalisées à destination des membres du bureau selon les besoins, par exemple pour l'organisation de l'Assemblée Générale. Dans ce cas, seuls les champs nécessaires à l'activité à réaliser sont imprimés.

Forme et Loisirs Exincourt peut être amené à communiquer par mails avec ses adhérents notamment pour diffuser des informations ou des renseignements importants sur le fonctionnement de l'association. Les adresses des adhérents de la saison en cours, voire de la saison précédente si nécessaire, peuvent être utilisées.

Comme noté dans le paragraphe 2 de ce document, en émargeant sa fiche d'inscription, le candidat adhérent certifie qu'il a pris connaissance du règlement intérieur de notre association et qu'il s'engage à le respecter. Ainsi avec cette signature, l'adhérent confirme sa prise de connaissance et son acceptation des modalités d'application de la "Protection des Données Personnelles" au sein de notre club.

Jean-Claude : "Maintenant, je vais soumettre ce document à votre approbation.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne

Le projet de modification de la gestion documentaire, des statuts de l'association et les évolutions résultantes sont adoptées à la majorité.

Le document est maintenant ratifié par les responsables du bureau.



8. Election du nouveau Bureau (Responsable communication)

Comme nous l'avons déjà dit à maintes reprises, le Bureau est démissionnaire aujourd'hui. Nous avons engagé le processus électoral de l'élection du nouveau bureau le 18 janvier 2020. Les adhérents du club avaient la possibilité de déposer leur candidature à cette élection jusqu'au jeudi 20 février 2020. Je ne vous cache pas que nous n'avons pas "croulé" sous les candidatures, ce qui nous a amené à remettre en question notre désir de passer la main à d'autres personnes et de ne pas nous réengager dans un nouveau mandat. Il faut se rappeler qu'il n'y peut pas y avoir d'association sans Bureau. Et pour nous, il était impensable de lâcher le club, de le laisser tomber et ainsi de le laisser mourir.

Donc il a fallu se remobiliser pour tenter de présenter un nouveau Bureau opérationnel pour cette élection. Aussi, plusieurs membres du Bureau existant ont accepté de "remplir" pour une nouvelle mandature en accueillant à « bras ouverts » de nouvelles candidatures pour nous aider dans nos futures tâches. C'est ainsi, qu'à cette élection à bulletins secrets, nous vous soumettons une liste de 8 candidats, dont l'affectation des missions et des tâches ont été définis lors de travaux préparatoires à cette élection. Voici les noms des 6 membres du Bureau et des 2 membres du Comité de Direction que nous allons soumettre à votre vote, considérant que cet ensemble forme « un tout cohérent » par rapport à notre besoin de fonctionnement.

Sont présentés à l'élection des membres du Bureau, les personnes suivantes :

PALAZZINI Françoise : Présidente.
MAHMOUD Louisa : Vice-présidente en charge des adhésions.
DUPRE Jean-Claude : Secrétaire, en charge de la communication et de l'informatisation.
KOLLAR Nouria : Secrétaire adjointe, en charge du contrôle des entrées.
CUENOT Annie : Trésorière.
DRIANT Andrée : Trésorière adjointe, en charge de la gestion du matériel.

Le Bureau s'étoffe d'un Comité de Direction, avec la participation des adhérents suivantes :

GEORGES Françoise : Soutien aux animations.
RIVA Nadya : En charge du contrôle des entrées.

A votre arrivée à la réunion, nous vous avons remis un, ou plusieurs si vous disposez de délégations, bulletins de vote, que vous utiliserez pour exprimer votre ou vos votes. Nous sommes en démocratie. Le vote n'est pas obligatoire. Vous avez le droit de rayer un ou plusieurs noms, si vous le souhaitez. Le vote blanc est possible. Nous allons passer dans l'allée pour vous permettre d'effectuer votre vote.

Lorsque tout le monde aura voté, nous procéderons au dépouillement avec l'aide de 2 volontaires de la salle.



FORME ET LOISIRS EXINCOURT

www.forme-et-loisirs.e-monsite.com

Ci-dessous le tableau des résultats du dépouillement.

A noter que tous les candidats présentés à cette élection ont été élus avec un taux de 98,97% des votants.

Le nouveau BUREAU est donc officialisé ce vendredi 6 mars 2020 à 21h00.

FORME ET LOISIRS EXINCOURT

Vendredi 6 mars 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 6 mars 2020 - ASSOCIATION FORME ET LOISIRS EXINCOURT
PUBLICATION DES RESULTATS A ELECTION D'UN NOUVEAU BUREAU

62

	Nombre d'adhérents pris en compte au moment du calcul du Quorum	%	Formule %
Nombre d'inscrits : A	124		
Nombre d'adhérents présents à l'AG : B1	54	43,55%	B1 / A
Nombre d'adhérents représentés à l'AG (délégation) : B2	43	34,68%	B2 / A
Nombre d'adhérents présents ou représentés à l'AG : B = B1 + B2	97	78,23%	B / A
Nombre d'adhérents minimum nécessaire pour respect quorum	63	50 % + 1	

SI QUORUM OK - élection possible

Nombre de bulletin exprimé (vote OK) : C1	96	
Nombre de bulletins blancs : C2	0	
Nombre de bulletins exprimés à prendre en compte : C = C1 + C2	96	98,97%
Calcul de la majorité électorale (nombre minimal de voix pour être élu)	48	arrondi sup 50 % (C)

NOMS DES CANDIDATS	1. PALAZZINI F	2. MAHMOUD L	3. DUPRE J-C	4. KOLLAR N	5. CUENOT A	6. BRIAND A	7. GEORGES F	8. RIVA N
Nombre de votes obtenus pour le candidat	96	96	96	96	96	96	96	96
ELU OK / NON ELU NOK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK	OK

Résultats validés par un représentant du nouveau bureau :

Signature : Mme PALAZZINI

Signature : Mme PALAZZINI

Remarques éventuelles :

Tableau des résultats à l'élection d'un nouveau bureau



9. Réponses aux questions du public

La parole est donnée à l'assemblée pour permettre de poser d'éventuelles questions.
Aucune question recueillie auprès des participants.

10. Le dernier mot est donné à Me Jean Cuynet – Maire d'Exincourt

Synthèse :

- Beaucoup d'émotion pour cette dernière AG. Mr le Maire a toujours apprécié sa participation aux différents associations exincourtoise et à celle de Forme et Loisirs Exincourt.
- Remerciements pour l'hommage rendu par notre association, qui l'a beaucoup touché.
- Remerciements et félicitations aux bénévoles qui s'engagent dans le mouvement associatif.
- Mr le Maire a beaucoup apprécié le contenu de l'AG.
- Il a relevé également avec satisfaction le fait que le club ait réussi à sortir de sa mauvaise passe financière présentée lors de la dernière AG.
- Et ses félicitations pour les nouveaux élus en souhaitant de la réussite dans leurs missions.

La Présidente : "S'il n'y a plus de question, je déclare la clôture de l'Assemblée Générale Forme et Loisirs Exincourt 2020."

Et nous pouvons passer au pot de l'amitié.

CR réalisé par J-C DUPRE Secrétaire de l'association le 07/03/2020